



MARDI 26 NOVEMBRE 1991

JOURNEE NATIONALE D'ACTION à l'appel des organisations syndicales

Rassemblements

- au Quai A. France à 14 H
- dans les délégations régionales

SOMMAIRE

| | |
|--------------|--|
| PAGE | RESTAURATION : |
| 1-2 | <i>La direction s'énerve...</i> |
| PAGE | POUVOIR D'ACHAT : |
| 2 | <i>les propositions du gouvernement sont une véritable provocation.</i> |
| | <i>Evolution des traitements nets des fonctionnaires entre 82/91 selon le corps.</i> |
| | RECTIFICATIFS |
| | <i>au document d'orientation du 20ème Congrès du SNTRS-CGT.</i> |
| PAGE | LE PLAN D'ACTION 91/93 |
| 4 | <i>du DEPARTEMENT SHS : premières impressions.</i> |
| PAGES | INSERM : INSTITUT DE |
| 5-6 | <i>RECHERCHE Article fiction.</i> |
| PAGES | Mesures Durafour: L'ARNAQUE |
| 7-8 | <i>Les ELUS SNTRS-CGT au Comité National .</i> |

RESTAURATION : La direction s'énerve ...

Depuis le 4 octobre, la direction refuse de justifier de façon sérieuse les décisions prises, se bornant à répéter qu'elle a décidé de transférer les postes des restaurants vers les laboratoires et qu'elle veut la mise en place d'un nouveau système de gestion faisant place aux sociétés commerciales.

Elle ne veut pas répondre aux organisations syndicales quand celles-ci proposent de partir du système existant pour l'améliorer, plutôt que de tout casser.

Elle a la même attitude sur quasiment tous les sujets. Qu'il s'agisse du redécoupage du Comité National, de la mise en place des CCR, du redéploiement Paris-Provence, des "délocalisations" (service des Pensions et des Accidents du Travail, Service de la Paye...), du transfert de 15% des postes des "Moyens Indirects" vers les Unités de Recherche ou enfin des réorganisations autoritaires des services centraux. La méthode est la même : "Je décide et j'accepte éventuellement de "négocier" la mise en oeuvre de mes décisions".

Quel mépris pour les personnels !

La direction se moque totalement des conséquences morales et matérielles pour les personnels concernés. Elle refuse de les entendre et, aux services centraux, dans les laboratoires restructurés, elle les met en situation quasi demandeurs d'emploi face à un minitel peu réjouissant et à des services qui n'ont manifestement pas été conçus pour répondre à leurs besoins.

Face à la volonté massivement exprimée par les personnels (+ de 7800 signatures sur la pétition, plusieurs centaines de manifestants à Gif, au Quai et devant les délégations régionales), face aux demandes unanimes des syndicats, face à l'impossibilité de justifier sérieusement des choix de la direction :

le chef du service des personnels s'énerve, refuse d'écouter, interrompt sans arrêt les représentants des personnels, insinue que certaines initiatives d'action pourraient s'assimiler à des détournements de fonds, fait des allusions désobligeantes à caractère politique.

A cette attitude scandaleuse s'ajoutent les pressions, voire les menaces contre les personnels de restaurants, visant à les empêcher de participer à l'action, comme à Orléans où ils ont été menacés de sanctions pour abandon de poste : le délégué régional a reçu dans ce cas la réponse qu'il méritait : 200 personnes se sont rendues à la délégation régionale pour protester.

Poursuivre, amplifier l'action est indispensable pour contraindre la direction à abandonner ses projets et à négocier.

Nous devons rester vigilants et réagir à toute menace, à toute pression de la direction ou des délégués régionaux. Faisons respecter le droit de chacun à s'exprimer librement.

POUVOIR D'ACHAT :

les propositions du gouvernement sont une véritable provocation

Le 23 octobre dernier, M. SOISSON a fait ses ultimes propositions :

- Au 1.11.91 : 1,5 % (dont 0,5 % rétroactivement au 1.08.91)
+ 2 points d'indice (environ 48 Frs brut) pour 1991, alors que selon l'INSEE l'inflation cette année est déjà de 2,8 %.
- Au 1.02.92 : 1,3 % et au 1.10.92 : 1,4 %, soit 2,7 % pour 1992.
- Au 1.01.93 : 1,8 %

Selon le gouvernement, ces augmentations intègrent 0,5 % au titre du rattrapage 88-89 et 0 % au titre de 90 "car cette année-là, il n'y a pas eu d'accord salarial". En moyenne, pour les agents de l'Etat, l'INSEE chiffre la perte du pouvoir d'achat depuis 1982 à ... 16,3 %.

Le gouvernement se moque des salariés !

Le 24 octobre, la grève à l'appel de la CGT et de FO a montré que le gouvernement était loin de pouvoir compter sur un consensus (même les syndicats qui avaient la veille annoncé leur intention de signer un tel "accord" ont tardé à le signer ; la CFDT, dernière à signer après la FEN, la CFTC et les autonomes, a attendu le 12 pour le faire).

Il faut aussi tenir compte de l'évolution des taux de prélèvements :

| | PENSION CIVILE | SECURITE SOCIALE |
|----------|----------------|------------------|
| Avant 84 | 6 % | 4,75 % |
| 1.01.89 | 8,9 % | 5,15 % |
| 1.08.91 | 7,85 % | 6,05 % |

en sachant que :

- depuis 83, les salariés au dessus de l'indice 300 environ versent en plus 1 % de solidarité prélevé sur le salaire
- que l'impôt supplémentaire de 0,4 % a disparu au 1.02.91 lors de la mise en place de la C.S.G. (prélevée à la source) qui est de 1,1 %

Plus que jamais :

RATTRAPAGE DU POUVOIR D'ACHAT ! INDEXATION DES SALAIRES

EVOLUTION DES TRAITEMENTS NETS DES FONCTIONNAIRES ENTRE 82/91 SELON LE CORPS

Indice INSEE - Base 100 au 31.12.81, soit au 31.08.91 = 158,89

| CORRESPONDANCE AVEC CORPS CNRS = | NIVEAUX DE LA GRILLE | TRAITEMENT NET AU 01.01.82 | TRAITEMENT NET AU 31.08.91 | TRAITEMENT NECESSAIRE POUR LA MISE A NIVEAU SUR LES PRIX INSEE | DIFFERENCE EN FRANCS | DIFFERENCE EN POURCENTAGE |
|----------------------------------|---|----------------------------|---------------------------------------|--|----------------------|---------------------------|
| | Minimum Fonction Publique | 3484,81 | 4975,67 (1) dont 111,21F Ind. Dif. | 5537,01 | (-561,34) | (-11,28 %) |
| A.G.T.2 - 1er éch. | Minimum Cat. C (au 31.08.91 - Ind. 228) | 3590,5 | 4947,55 | 5704,94 | (-757,39) | (-15,30 %) |
| A.J.T.1 - 4ème éch. | Sommet Ech. E5 (au 31.08.91 - Ind. 350) | 5486,37 | 7480,44 (après CSG et 42 F) | 8717,29 | (-1236,85) | (-16,53 %) |
| T.3 - 1er éch. | 1er éch. du B (act. Ind. 273) | 4073,79 | 5883,02 | 6472,84 | (-589,82) | (-10,01 %) |
| T.1 - 7ème éch. | Sommet du B - 3ème Niv. (act. 484) | 7623,48 | 10328,22 (après CSG et 42 F) | 12112,94 | (-1784,72) | (-16,46 %) |
| A.A.R.2 - 1er éch. | 1er éch. du A type (act. 341) | 5342,79 | 7289,13 (après CSG et 42 F) | 8489,16 | (-1200,03) | (-17,14 %) |
| A.A.R.1 - 5ème éch. | Dernier éch. A type 2ème niveau (act. 637) | 10063,61 | 13579,89 (après CSG et 42 F) | 15990,07 | (-2410,18) | (-17,75 %) |

(1) Pour le "minimum Fonction Publique", nous avons pris en compte l'indemnité différentielle permettant de l'aligner sur le SMIC Brut.

RECTIFICATIFS AU DOCUMENT D'ORIENTATION DU 20ème CONGRES DU SNTRS-CGT

(il s'agit de deux morceaux manquants)

BRS N° 283 MAI-JUIN 1991

PAGE 35, paragraphe 3.3.

Dernier alinéa du paragraphe 3.3.
"Le SNTRS-CGT rejette donc l'application des "accords Durafour" dans leur totalité au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. *Il ne saurait accepter, en particulier, la mise en place des CII et des NBI qui visent à faire éclater dans leur principe même la grille de qualification.* Il s'opposera à toute tentative de substituer à la grille basée sur les niveaux de qualifications, des grilles de métiers ou de fonctions. (Le reste sans changement).

PAGE 60, paragraphe 6.3.

Dernier alinéa du paragraphe 6.3.
"Les mêmes raisons qui ont conduit le SNTRS-CGT à refuser des projets qui portent en germe la destruction de la notion même de service public national de recherche, (*projets qui visent à assujettir les personnels individuellement et collectivement et à remettre en cause les garanties collectives - projets d'entreprise, projets de laboratoires et de service, contrat entre un agent et son chef de service*), le conduisent à refuser sa dislocation en union de syndicats de sites.

LE PLAN D'ACTION 91-93 DU DEPARTEMENT SHS : PREMIERES IMPRESSIONS

Le Directeur du Département annonce et développe la politique qu'il entend mener dans deux documents récents: son éditorial de la **Lettre du département SHS** n° 25, Juil/août 1991, et son plan d'action qui entre dans le cadre du Schéma Stratégique du CNRS.

Dans le premier, il met l'accent sur le rôle du Comité National et dégage deux contraintes en matière de politique scientifique : la déconcentration géographique et la "lisibilité" des évaluations prononcées par le Comité National. L'une et l'autre sont dues, explique-t-il "à des contraintes extérieures de plus en plus fortes qui l'obligent (le CNRS) à expliciter ses choix et ses spécificités au sein d'un ensemble plus large".

Il précise cette idée dans son plan d'action. Il (par qui?) serait reproché aux sciences humaines et sociales "de ne pas être capables d'apporter des éclairages suffisamment pertinents pour guider l'action tant publique que privée". Ceci serait dû à leurs modes archaïques d'organisation du travail, à leur cloisonnement, ou encore à leur trop grande spécialisation, au trop grand nombre de travaux empiriques trop descriptifs, ou de travaux théoriques trop globaux, à la trop petite taille de beaucoup d'unités, ou à la trop grande des autres, au trop grand nombre de SDI, à la concentration parisienne, aux recherches trop "hexagonales" etc...

Il propose donc d'abord, en continuité avec le schéma stratégique du CNRS qui préconise de développer des recherches à objectifs partagés avec des partenaires extérieurs, de susciter la création de laboratoires mixtes et de nouveaux GIP (groupements d'intérêts publics). Les unités, petites ou grosses, seront structurées en unités moyennes autour, si possible, de maisons de la recherche. Celles-ci seront constituées d'équipes de base et d'équipes précaires admises sur programme pour un temps limité (4 ans renouvelable une seule fois). La déconcentration régionale sera prioritaire, elle se fera autour d'un certain nombre d'unités qui constitueront l'"armature" du département. Elle se fera aussi par affichage des postes de chercheurs (non seulement pour les entrants, mais pour tous les concours) dont la politique sera déterminée pour 4 ans.

L'affichage sera également thématique. La structuration de la recherche passera aussi par la participation aux thèmes "stratégiques".

Le Comité National devra revoir ses critères et ses modes d'évaluation. Ses référentiels ne seraient pas adéquats et en tout cas pas lisibles par les chercheurs des autres domaines scientifiques.

Mise sous tutelle de la recherche en SHS?

Le tableau est noir. Volontairement noirci. Pas de bilan

contrasté dans ce texte, qui ferait état des avancées et des faiblesses dans tel ou tel domaine. Un tel travail aurait supposé une contribution étroite du milieu, or, ni celui-ci ni le Comité National n'ont été consultés.

Si un certain nombre de ces constats sont souvent vrais, l'accumulation des points négatifs pose problème et le texte est même souvent contradictoire. De plus, le milieu serait seul responsable des points faibles relevés. Ainsi, rien n'est dit sur la responsabilité de l'organisme dans la multiplication des SDI, du manque de moyens des laboratoires, les poussant à aller de contrats en contrats au détriment de l'accumulation collective ou d'élaborations "intermédiaires progressives et cumulatives". Comment à la fois développer la politique incitative extérieure, des "éclairages suffisamment pertinents" pour l'action publique ou privée et les connaissances fondamentales, l'accumulation méthodologique et théorique? Une augmentation de la dotation des laboratoires, nécessaire et que nous demandons, suffira-t-elle si tout est déterminé en dehors des chercheurs et des ITA?

Cette "noirceur" n'a qu'un objectif, faire accepter une politique imposée au milieu; celle de la régionalisation, de l'articulation avec la demande sociale réduite aux administrations et aux entreprises; celle de la fin de la relative autonomie du milieu scientifique; celle de la nécessaire mise sous tutelle d'un milieu infantilisé dont on a démontré l'irresponsabilité.

Mise sous tutelle du Comité National?

Ainsi dans le cadre du schéma directeur élaboré par la direction scientifique du Département, après consultation de la DRED (Ministère de l'Education Nationale), seront "définies pour chaque section, ..., les unités de recherche qui devront faire l'objet d'une attention particulière". De facto, il s'agit d'une réduction du champ d'intervention du CN puisqu'on fait précéder son travail d'évaluation d'une sélection autoritaire.

Dans l'ensemble, il y a bien un certain nombre de constats fondés, en particulier les faiblesses de l'accumulation collective, le caractère néfaste de la multiplication des SDI, mais le Directeur Scientifique ne donne pas les moyens à la communauté scientifique d'y répondre et propose des solutions dont les résultats risquent plutôt d'accroître ces faiblesses. Surtout, il évite le débat, contourne les instances démocratiques, impose.

Débattons-en

Il est important de débattre entre nous, avec les personnels, dans nos labos, de ces orientations, d'élaborer ensemble des propositions constructives, de faire entendre notre voix.

SNTRS-CGT

ARTICLE FICTION

INSERM : INSTITUT DE RECHERCHE

Ce travail a pu être effectué sous les directives gouvernementales et européennes et grâce aux crédits en régression attribués par le Ministère de la Recherche.

BUT DE LA RECHERCHE

Faire évoluer un organisme de recherche publique. Ceci est le but affiché. Pour le but réel, voir la discussion.

MATERIEL ET METHODES

Evolution des structures

* Travaux réalisés de 1982 à 1989

- Faire admettre qu'un laboratoire ne peut être une structure constante (en insistant sur l'évidence que pour rester compétitif, il faut évoluer, et que la garantie d'emploi permet la mobilité),
- Afficher la volonté de qualité scientifique, mener un large débat sur l'évaluation,
- Habituer à la notion de fermeture, de succession d'unité, de CJF...
- Faire des propositions systématiques de péréquations dans le domaine de l'emploi (recrutements et promotions par taille de commissions scientifiques) et de créations de laboratoires (répartitions région parisienne-province au nom de la décentralisation).

* A partir de 1990

- Le travail précédent ayant déjà bien déstabilisé les laboratoires, annoncer que toute unité à 12 ans sera fermée et mettre en compétition les successions, créations de novo, scissions, etc... (situation ingérable avec les mêmes critères d'évaluation selon l'avis général !)

* En 1991

- Annoncer, après dépôt des candidatures à la création d'un labo que le concours était pour 2 ans (à noter que, comme pour tout concours INSERM, il y a des postes réservés non affichés pour certains laboratoires qu'il n'est pas question de fermer).

Budget / Emploi

- Doit être en régression pendant plusieurs années. Soutenir environ 50% des besoins financiers des laboratoires.
- Contraindre aux relations avec les partenaires privés et publics.
- Recruter des personnels sur contrats, vacations, ... Ouvrir largement les laboratoires à tout personnel "en formation" (ceci se fait très naturellement grâce à des créations d'emploi en nombre insuffisant, voire en régression).
- Recourir aux sociétés de service (informatique, entretien par exemple).

Démocratie

- Commencer par développer largement dans tous les domaines.
- Puis mettre la pédale douce en modifiant certaines règles du jeu.
- Porter le coup final en faisant acte d'autorité.

Dernier développement par exemple pour les créations d'unités : faire auditionner les directeurs par le Conseil Scientifique, ce qui conduit à relativiser le rôle des CSS et la notion d'équipes au profit d'un "leader".

RESULTATS

Les résultats sont exprimés sous la forme "Rapport de Conjoncture et Prospective".

Conjoncture : bilan 91

| | NOMBRE DE CANDIDATS | POSTES | CONSEQUENCES |
|----------------------------|---------------------|--|---|
| Créations d'unités | 55 | 19 en 1992 15 en 1993 | 9 fermetures en 91 soit : 150 personnes en situation instable : 65 chercheurs dont 47 INSERM 89 ITA dont 59 INSERM |
| dont CJF en fin de mandats | 7 | 3 en 1992 1 en 1993 | 3 jeunes équipes remerciées d'avoir fait l'effort de s'autonomiser pour monter un labo |
| Examens quadriennaux | 46 | 26 : bon pour 4 ans 20 : mandats réduits ou fermeture | Les situations transitoires des laboratoires se multiplient, celles des personnels aussi |

A ces données s'ajoutent celles concernant les fermetures précédentes. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnels dans les unités ou CJF dont la situation transitoire se prolonge.

Prospective : résultats attendus pour les années à venir

- 60 à 80 demandes de créations d'unités en compétition dès 1993.
- En maintenant le budget au niveau actuel, disparition de thématiques, d'outils de travail et de savoir-faire.
- La mise en place d'autres structures de recherche version CEE : avec développement de postes régionaux sur des thèmes ciblés -> répartition des dits thèmes entre les différents pays...

DISCUSSION

Situation d'éclatement de l'Institut :

Des laboratoires sont fermés sans aucune justification scientifique. Certains domaines correspondants à des problèmes de santé publique disparaissent quasi-totalement. Les personnels, pourtant bien mal lotis sur le plan financier, doivent se battre pour pouvoir continuer à travailler, quand ils n'en sont pas complètement découragés.

On est en passe de désertifier des régions où l'INSERM était bien implanté. En fait, la situation est tout à fait favorable à la réalisation de 2 objectifs :

- L'intervention publique dans la recherche réduite au minimum permettant au secteur privé d'utiliser les outils mis en place.

Références bibliographiques

- . PV des séances du conseil d'administration : Budget INSERM, vote négatif du SNTRS-CGT depuis 1985
- . Rapport d'activité : NON approbation du SNTRS- CGT

Avis des référés

- . Résultats préjudiciables pour la recherche médicale et la population
- . Réaction des personnels à craindre

Note de l'éditeur : est-ce réellement de la fiction ?

PERDRE NOTRE OUTIL DE TRAVAIL
 LAISSER DETOURNER NOTRE MISSION DE RECHERCHE EN SANTE
CELA N'EST PAS INELUCTABLE !
R E A G I S S O N S

L'ARNAQUE

Les tentatives pour appliquer les mesures Durafour au statut des personnels de la Recherche et de l'Enseignement supérieur continuent.

Malgré les avis négatifs des organisations syndicales, y compris les signataires de l'accord (FEN, CFDT) auxquels s'associe parfois dans les instances consultatives la parité administrative, le gouvernement persiste et signe.

UNE ATTAQUE DE GRANDE ENVERGURE

Au Ministère de la Culture :

* Refus de créer le corps d'assistant-ingénieur (60 postes étaient déjà budgétisés) à l'occasion de l'intégration des personnels contractuels de recherche de ce Ministère dans le statut de la Recherche.

* Proposition de substituer à ce corps d'assistant ingénieur un CII (classement indiciaire intermédiaire) qui est un classement hybride entre la catégorie B et A et qui sert de voie de garage pour éviter une réelle reconnaissance des qualifications pour un accès en catégorie A.

Cette manière de procéder est significative de la volonté gouvernementale de refuser une véritable reconnaissance des formations et qualifications à BAC + 2 et donc, à terme, de supprimer le corps d'assistant ingénieur qui était un acquis des luttes de 1982.

Il s'agit de gérer le "stock" de promovables en catégorie A sans reconnaître véritablement leur rôle social.

A l'INRA

Après le refus du CTP de se voir appliquer en l'état les mesures Durafour aux catégories C et D, des projets semblent fleurir visant à créer des grades supplémentaires dans les différents corps, grades qui représentent autant d'obstacles à une réelle promotion.

Dans l'Enseignement supérieur :

Les propositions d'application des mesures Durafour aux catégories C et D sont jugées trop ... avantageuses par le Ministère des Finances.

La répartition de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) qui s'attache à des fonctions précises est imposée à partir de critères exclusivement hiérarchiques.

Au CNRS :

La Direction refuse d'envisager une revalorisation du corps d'assistant-ingénieur. Elle propose de s'inscrire dans la logique Durafour et vise à reconstituer un corps en catégorie D.

CES MESURES SONT UN VERITABLE SCANDALE

Elles représentent, pour les personnels, des projets néfastes qu'il est possible de faire remettre au placard.

Il s'agit d'une politique d'ensemble qui concerne tous les organismes de recherche et l'enseignement supérieur.

. Les dispositifs mis en place (NEI, CII) institutionnalisent et aggravent les distorsions de carrière, de rémunération qui existent déjà entre les catégories et dans une même catégorie pour une même qualification.

. Les mesures indiciaries sont étalées sur 7 ans et sont loin de couvrir les pertes du pouvoir d'achat subies depuis 1983.

Elles confirment que ce sera l'ensemble des fonctionnaires qui paiera la mini revalorisation de quelques-uns.

. Les bonifications sont ou seront attribuées selon des profils d'emplois et des fonctions bien déterminées. Elles seront attachées à l'emploi.

. Le corps d'assistant-ingénieur sera marginalisé ou mis en extinction.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE AUTREMENT

- Exiger le retrait des mesures.

- Faire valoir nos revendications :

- . la suppression des barrages de grades,
- . la parité entre techniciens et administratifs,
- . un déroulement de carrière plus important dans un même corps,
- . un plan de reclassement des personnels sous-classés,
- . une revalorisation des carrières sur la base d'un salaire minimum à 7 000 F.

Seule une expression forte des personnels peut permettre de faire obstacle à la mise en cause de nos garanties collectives.

Seule l'action des personnels peut permettre d'obtenir satisfaction à nos revendications.

**Participez massivement aux initiatives prises dans
chaque secteur par le syndicat CGT.**

COMITE NATIONAL

Résultat des élections COLLEGE C 1991

| Syndicats | SNTRS-CGT | SGEN-CFDT | SNIRS-CGC | SNPREES-FO | SNPTES-FEN |
|-----------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Voix et % | 2425 28,35% | 3398 39,72% | 1305 15,26% | 594 6,94% | 832 9,73% |

Les élus SNTRS-CGT à votre disposition

SECTION 01

Mathématiques et outils de modélisation

Ginette DOCLOT TEL N° : 20 43 42 32
URA 751 Géométrie, Analyse, Topologie
UNIVERSITE des Sciences et Techniques de LILLE
UFR Maths Pures et Appliquées
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

SECTION 02

Phénomènes physiques théoriques et modèles

ESCALIER Dominique TEL N° : 91 26 96 21
CENTRE DE PHYSIQUE THEORIQUE UPR 7061
CNRS Luminy Case 907
13288 MARSEILLE CEDEX 9

SECTION 03

Des particules aux noyaux

RENARD Marc TEL N° : 69 41 50 03
Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire
Bât 200 Faculté des Sciences d'Orsay
91405 ORSAY

SECTION 04

Atomes et molécules optique et lasers plasmas

VALADIER Fernand TEL N° : 78 44 81 79
L.A. 171 Spectrométrie Ionique et Moléculaire
UNIVERSITE LYON I Bt 205
43, boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

SECTION 05

Matière condensée organisation et dynamique

FERROUX Maurice TEL N° : 76 88 10 00
Cristallographie
CNRS 25 rue des Martyrs
38042 GRENOBLE

SECTION 06

Matière condensée structures et propriétés électroniques

PIERRISNARD Roger TEL N° : 91 26 91 77
UNIVERSITE LUMINY
Physique des Etats Condensés CASE 901
13288 MARSEILLE

SECTION 07

Sciences et technologies de l'Information

JACOBZONE Monique TEL N° : 72 44 80 00 P30 74
Biologie, Biométrie des populations UA 224
43, boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

SECTION 08

Electronique, semi-conducteurs, photonique, génie électrique

BERRY Jean-Paul TEL N° : 61 33 63 32
LAAS
7 Avenue du Colonel Roche
31077 TOULOUSE CEDEX

SECTION 09

Mécanique - génie des matériaux - acoustique

AMIRAULT Jean-Pierre TEL N° : 49 60 50 92
ENSM URA 863 Mécanique et physique des matériaux
rue Guillaume VII le Troubadour
86034 POTTIERS

SECTION 10

Energie, mécanique des milieux fluides et réactifs, génie des procédés

MARCHISIO Jacques TEL N° : 91 28 82 29
SEET UA 1168
A Escadrille Normandie Niemen
13397 MARSEILLE CEDEX 13

SECTION 11

Planète terre : fonctionnement interne et évolution

REYNIER Bernard TEL N° : 61 56 63 21
UPS Labo CRMTG Géochimie UA 067
38 rue des 36 Ponts
31400 TOULOUSE

SECTION 12

Planète terre : sciences de la surface

PEJOUX Robert TEL N° : 73 40 73 55
L.A.M.P. UA 267 BP 45
63170 AUBIERE

SECTION 13

Planète terre : enveloppes fluides

ALLEGRET André TEL N° : 67 14 37 27
URA 13 71 Géochimie Isotopique
USTL 1 place E. Bataillon
34095 MONTPELLIER

SECTION 14

Système solaire et univers lointain

HELMER Georges TEL N° : 92 00 30 73
Observatoire de Nice PB 139
06300 NICE

SECTION 15

Systèmes moléculaires complexes

NANINCK Yvette TEL N° : 69 41 75 84
Chimie Physique des Matériaux Amorphes Bt 490
FACULTE DES SCIENCES D'ORSAY

SECTION 16

Molécules : synthèse et propriétés

MANDVILLE Gérard TEL N° : 69 41 72 96
Chimie bt 420
FACULTE DES SCIENCES D'ORSAY
91405 ORSAY CEDEX

SECTION 17

Molécules : structures et interactions

LAUREYNS Jacky TEL N° : 20 43 65 60
UNIVERSITE DE LILLE I
CS LASIR LP 2641
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

SECTION 18

Éléments de transition, interfaces et catalyse

ZALMA Roger TEL N° : 44 27 55 21
UA 1106 FAC JUSSIEU
Tour 54 UPMC P6
4, Place Jussieu
75005 PARIS

SECTION 19

Elaboration, caractérisation et modélisation du solide

WATTIAUX Alain TEL N° : 56 84 62 61
Laboratoire de Chimie du solide LP 8661
UNIVERSITE BORDEAUX I
351 Cours de la Libération
33405 TALENCE

SECTION 20

Biomolécules : structure et mécanismes de réaction

JEUNET André TEL N° : 76 51 44 33
LEDSS Chimie BP 53X
38041 GRENOBLE CEDEX

SECTION 21

Biomolécules : relations structures-fonctions

HOMO Jean-Claude TEL N° : 88 37 12 55 P483
LP LGME 11, rue Humann
67085 STRASBOURG CEDEX

SECTION 22

Thérapeutique et médicaments : concepts et moyens

SANTARROMANA Monique TEL N° : 45 73 78 68
Adresse personnelle :
4, rue Stephenson
75018 PARIS

SECTION 23

Génomés - structures, fonctions et régulations

SCANDELLARI Monique TEL N° : 91 16 40 00
LCB 31 Chemin J. Aiguier
13277 MARSEILLE CEDEX 09

SECTION 24

Biologie cellulaire, virus et parasites

DEVILLIERS Ginette TEL N° : 44 27 42 23
INSITUT MONOD C/ Prof. Benedetti
Tour 43 2, Place Jussieu
75005 PARIS

SECTION 25

Interactions cellulaires

DREYFUS Edouard TEL N° : 88 61 48 48 P354
Centre de Neurochimie
5, rue Blaise Pascal
67084 STRASBOURG CEDEX

SECTION 26

Fonctions du vivant et régulation

AUDIN Jacques TEL N° : 57 57 15 51
URA 1200 Laboratoire de Neurophysiologie
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX

SECTION 27

Biologie végétale

ALABOUVETTE Josiane TEL N° : 80 39 62 47
CNRS Phytobiologie cellulaire
FACULTE SCIENCES MIRANDE BP 138
21000 DIJON

SECTION 28

Biologie du développement et de la reproduction

AUGIER Roger TEL N° : 91 22 40 00 P43 69
GLM Laboratoire de Neurobiologie BP 71
13402 MARSEILLE CEDEX 9

SECTION 29

Fonctions mentales - Neurosciences intégratives - Comportements

COLIN Catherine TEL N° : 83 50 46 00
INIST
2, Allée du Parc de Brabois
54514 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

SECTION 30

Diversité biologique, populations, écosystèmes et évolution.

LACROIX André TEL N° : 49 09 61 11
CEBAS CHIZE
C.E.B.C. UPR N° 4701
79360 VILLIERS EN BOIS

SECTION 31

Hommes et milieux

KARLIN Claudine TEL N° : 45 80 01 76
UA 276 ETHNO PREHISTORIQUE
44, rue A. Mouchez
75014 PARIS

SECTION 32

Mondes anciens et médiévaux

SINTES Madeleine TEL N° : 93 96 42 96
Centre de Recherches Archéologiques
1, avenue A. Einstein SOPHIA-ANTIPOLIS
06565 VALBONNE

SECTION 33

Formation du monde moderne (Pas d'élus SNTRS-CGT)

SECTION 34

Représentations, langages, communication

PAPIN Marc TEL N° : 83 96 21 76
INALF U2 CNRS
44, avenue de la Libération
54000 NANCY

SECTION 35

Pensée philosophique, sciences de la création artistique, littéraire scientifique et technique

DELBRACCIO Mireille TEL N° : 47 26 46 58 P649
URA 1394 Philosophie Politique, Economique et Sociale
CHSD 7, rue Guy Mocquet BP 8
94801 VILLEJUIF CEDEX

SECTION 36

Systèmes sociaux, normes et règles

ENGRAND Sylvie TEL N° : 20 43 66 33
CLERSE URA 345 Bt SH2
Institut de Sociologie UNIVERSITE DE LILLE I
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

SECTION 37

Economie et société

LANG Christian TEL N° : 72 44 82 39
URA 934 Méthodes pour l'Analyse des Systèmes et des Structures Bt 101
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

SECTION 38

Unité de l'Homme et diversité des cultures

GLUCK Denise TEL N° : 40 67 90 00
Centre d'Ethnologie Française
MUSEE DES ATP
6, avenue du Mahatma Gandhi
75116 PARIS

SECTION 39

Espaces, Territoires et Sociétés

POUYLLAU Daniel TEL N° : 56 84 68 30
DOMAINE UNIVERSITAIRE
CNRS LP CEGET
33405 TALENCE CEDEX

SECTION 40

Politique, Pouvoir, Organisation

REGNIER Jean-Jacques TEL N° : 42 21 59 88
IREMAN
5, avenue Pasteur
13100 Aix-EN-PROVENCE

N'hésitez pas à prendre contact avec eux ou avec d'autres militants du SNTRS-CGT